

DELIBERATION CA041-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur;

Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 19 juin 2024 ;

Objet de la délibération : Financement CVEC : bilan des actions conduites en 2023

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 27 juin 2024, le quorum étant atteint, arrête :

Le bilan des actions conduites en 2023 dans le cadre du financement CVEC a été approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Didier BOUQUET

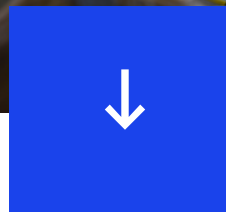
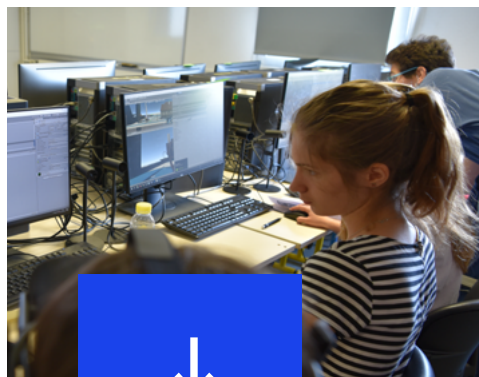
Signé le 3 juillet 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 10 juillet 2024

Bilan *des actions*

CVEC 2023





SOMMAIRE

QU'EST-CE QUE LA CVEC ?

4-5

RECETTES, DÉPENSES ET RÉPARTITION

6-7

ZOOM SUR LES ACTIONS

INITIATIVES ET VIE ÉTUDIANTE

8-9

SOCIAL

10-11

CULTURE

12-13

SPORT

14-15

SANTÉ

16-17



ÉDITO

Chères étudiantes, chers étudiants,

L'année 2023 a été marquée par un engagement renouvelé en faveur de l'amélioration de vos conditions de vie et d'études à l'Université d'Angers, notamment par le vote dans nos instances du Schéma Directeur vie étudiante et de campus.

Nous continuons d'améliorer cette démarche de transparence qui est la nôtre depuis plusieurs années, sur la façon dont la Cvec est utilisée au sein de l'UA. C'est l'objectif du document que vous avez entre les mains. Il (re)trace les dépenses dans les grands domaines de la Cvec que sont le sport, la santé, la culture, l'aide sociale, les initiatives étudiantes et plus généralement, la vie étudiante.

Vous y découvrirez à la fois les dispositifs et services rendus possibles par la Cvec depuis 2018 maintenant, et les nouveaux projets portés par les différents services de vie étudiante. Ils touchent tous à divers aspects de votre quotidien universitaire, tant sur les questions de bien-être étudiant que dans le soutien aux initiatives.

Il reste encore beaucoup à faire à la fois dans la participation étudiante à la Cvec, que ce soit via nos instances, ou par une meilleure connaissance des dépenses de cette taxe affectée. 50% des membres de la commission Cvec sont des étudiants, dont un représentant par composante.

Cet engagement est essentiel : il est la garantie de la remontée des besoins du terrain et de l'échange avec les équipes de l'université. Nous accordons également une attention particulière aux étudiants des campus délocalisés pour qu'ils bénéficient des mêmes services financés par la Cvec.

Nous allons continuer à travailler **avec vous** pour améliorer la manière dont ces fonds bénéficient au plus grand nombre. **Votre participation est essentielle et sera toujours recherchée.**

Cela se traduira par la première édition d'un budget participatif dès l'année universitaire à venir, permettant à chacun d'entre vous d'être acteur et porteur de projet au bénéfice du plus grand nombre.

Soyez assurés que nous agissons dans vos intérêts, et restons à disposition pour échanger avec vous sur votre quotidien à l'Université d'Angers.

Ilyas Barbaud, vice-président Étudiants
Laurent Bordet, vice-président Vie étudiante et des campus



QU'EST-CE QUE LA CVEC ?



La Contribution de vie étudiante et de campus (Cvec) est une contribution financière obligatoire due par les étudiants. Elle permet de financer des projets liés à la vie de campus et à l'amélioration des conditions de vie et d'étude.

Païement de la Cvec

Depuis la rentrée 2018, la Cvec remplace les droits de FSDIE et de médecine préventive. Elle doit être acquittée auprès du Crous de Nantes Pays de la Loire, avant l'inscription à l'université.

QUI PAIE LA CVEC ?

Sont assujettis au paiement de la Cvec les étudiant-es inscrit-es :

- en formation initiale (y compris les apprentis) dans un établissement d'enseignement supérieur, public ou privé
- en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) au titre de leur inscription à l'université
- les étudiants internationaux en formation initiale qui paient des droits de scolarité en France

Sont non assujetti-es au paiement de la Cvec :

- les stagiaires de la formation continue
- les étudiants inscrits dans un lycée en vue de l'obtention d'un brevet de technicien supérieur (BTS), d'un diplôme des métiers d'art (DMA), ou une formation comptable
- les étudiants internationaux inscrits en échange, ne payant pas de droit d'inscription en France

Sont exonéré-es :

- les étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques
- les étudiants réfugiés
- les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- les étudiants étant enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.



Pour en savoir plus :



À noter :

Réévaluation chaque année du montant de la Cvec en fonction de l'indice des prix à la consommation. Indexée automatiquement, ce n'est ni une décision politique ni une décision de l'établissement.

Les sommes non dépensées une année restent exclusivement fléchées sur l'amélioration des conditions de vie des étudiant-es. Elles sont réaffectées sur de nouveaux projets.

QUE PEUT-ON FINANCER AVEC LA CVEC ?

Une contribution exclusivement fléchée sur l'amélioration des conditions de vie des étudiant-es :

- prévention et accès aux soins
- accompagnement social
- pratique sportive
- projets culturels
- accueil des étudiants

Il n'est pas possible de financer sur fonds Cvec les éléments suivants :

- formation des étudiants (sauf UE sport et culture non obligatoires)
- aménagements des conditions de travail
- extension des horaires d'ouverture des BU
- achat de matériel pour des formations pédagogiques
- organisation de formation d'associations évaluées dans un cursus
- interventions et productions destinées aux lycéens
- promotion de l'établissement

QUI DÉCIDE DES PROJETS FINANCÉS ?

Les budgets et bilans de la Cvec sont discutés en sous-commission Cvec de l'UA, composée de plus de 50% de représentants d'étudiants.

Les budgets et bilans de la Cvec sont ensuite présentés en Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) puis en Conseil d'administration (CA). C'est ce dernier qui prend la décision finale. Les étudiants sont représentés dans ces conseils.



RECETTE



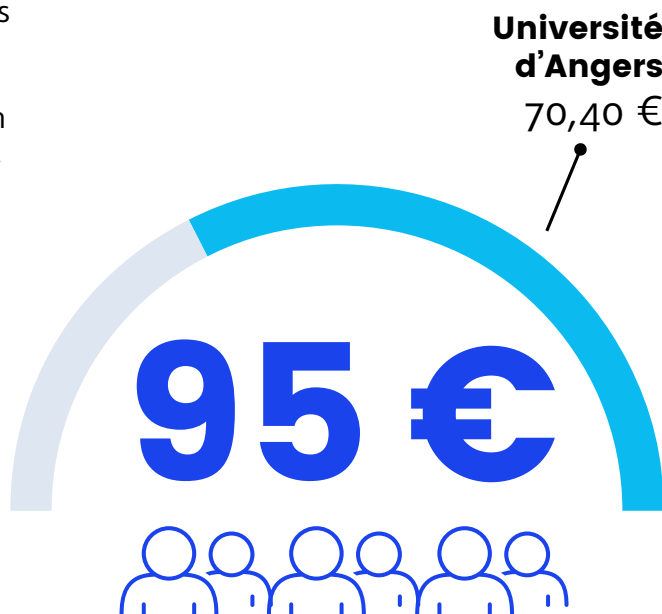
CVEC 2022 > 2023

Au total 24 294 étudiants, en formation initiale, se sont acquittés de la Contribution vie étudiante et des campus (Cvec) de **95 €** auprès du Crous, en amont de leur inscription à l'UA au titre de l'année 2022 > 2023.

Au final, le Crous a reversé à l'UA **70,40 €/étudiant** pour financer des actions d'amélioration de la vie étudiante et des campus.

Ce qui représente une recette pour l'UA de :

1 709 998 €

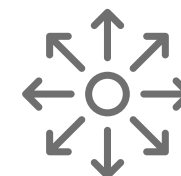
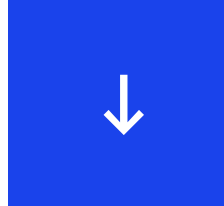


**Université
d'Angers**
70,40 €

Enveloppe totale 2023
1 709 998 €

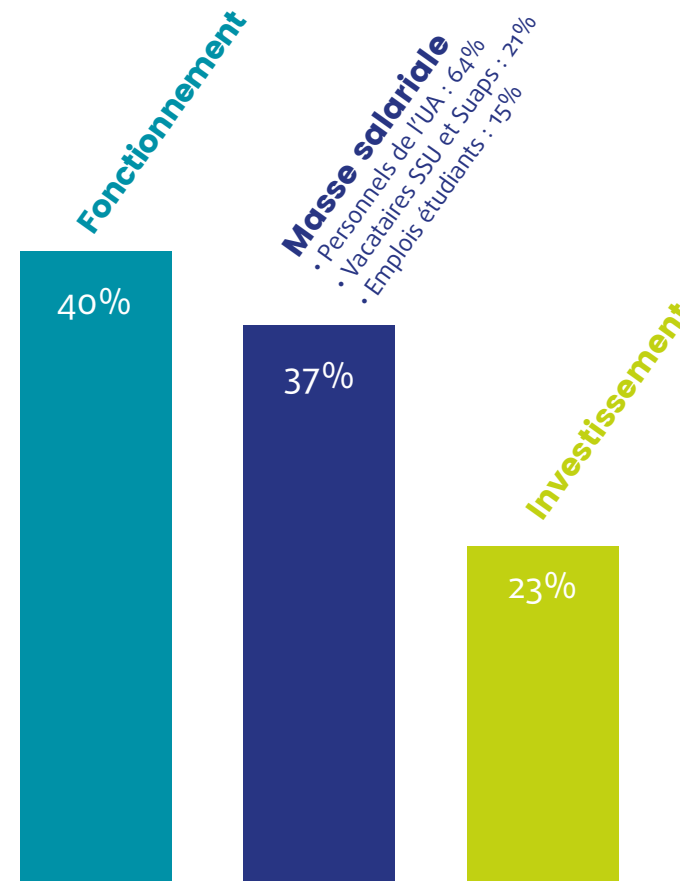
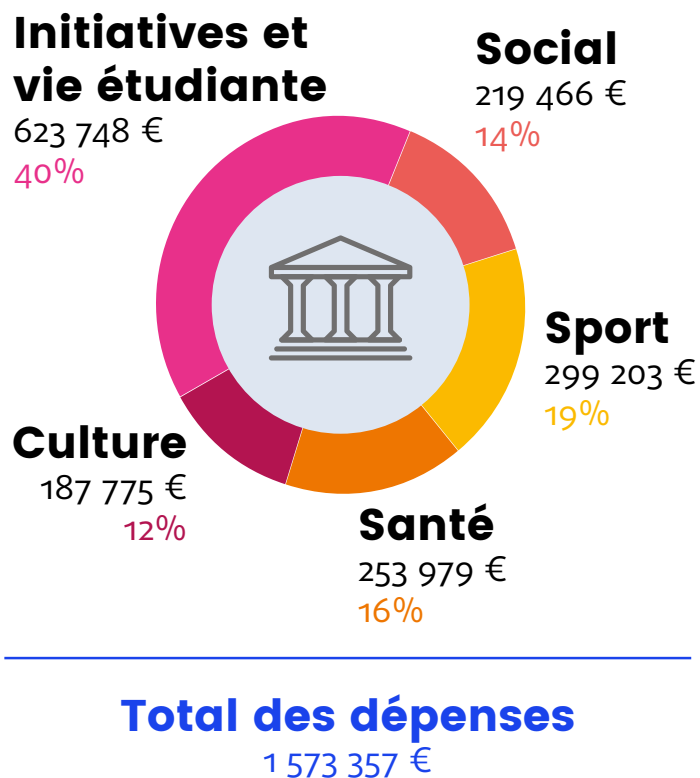


DÉPENSES RÉALISÉES 2023



RÉPARTITION

Pour l'année 2023, les dépenses se répartissent dans les domaines suivants :





INITIATIVES ET VIE ÉTUDIANTE 623 748 €

Emplois étudiants et vie des campus	Accueil des étudiant·es InfoCampus	Soutien mission handicap	Soutien à la vie associative et aux initiatives étudiantes	Mission égalité	Concert de rentrée
Soutien à la vie des Campus délocalisés	Jardins participatifs	Budget participatif (à venir)	Relaxation sonore à la Faculté des sciences	Aménagement du hall de La Passerelle	La Parenthèse
Boîte à lire à la Faculté des sciences	Casiers de rangement à l'IUT	Aménagement lieux de vie étudiante			

■ Masse salariale
■ Fonctionnement
■ Investissement

À travers le **FSDIE**, la Cvec permet de financer le soutien à la vie associative. C'est près de 80 associations étudiantes qui peuvent en bénéficier. On y trouve tant le financement des galas, que des projets pluriels mêlant animation des campus, lien avec le patrimoine, l'accès à la culture..., à l'image du Festival Les Temps d'Arts porté par l'association Hoz.

Les lieux de vie étudiante comme **la Parenthèse** sont aussi en partie financés par la Cvec. Ces derniers contribuent à la fois à créer du lien social entre étudiants et à une meilleure mixité. C'est aussi le sens du soutien aux missions égalité et handicap pour développer des actions à destination des étudiants.

Au plus près de votre quotidien, des projets portés par les composantes sont aussi concrétisés par la Cvec. C'est le cas des **casiers à consigne** déployés à l'IUT Angers-Cholet, qui rencontrent un grand succès et participent à simplifier votre quotidien.

En matière d'accueil des nouveaux étudiants, la Cvec contribue au financement d'emplois étudiants soutenant ainsi une politique d'aide sociale.



INFOCAMPUS

À chaque rentrée universitaire, la sous-direction *Vie des Campus* recrute entre 20 et 25 étudiants ambassadeurs.

Leurs missions ?

Accompagner les premiers pas à l'université et participer à l'animation et à la logistique des événements organisés (programmation de La Parenthèse, Giving Tuesday, etc). L'accompagnement des néo-entrants démarre en juillet avec la tenue d'une ligne d'assistance téléphonique. Elle se poursuit en septembre avec le déploiement de 2 guichets d'accueil sur les campus de Belle-Beille et Saint-Serge.

Les ambassadeurs accueillent (remise du pack de bienvenue), orientent, informent sur l'ensemble des services offerts aux étudiants (activités du Suaps, carte UA-culture, forfait bus/train, prêt gratuit de vélo,...)

FSDIE

En 2023, le fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) a soutenu 94 projets déposés par 51 associations.



→ Retrouvez le détail
des projets financés



MISSION ÉGALITÉ

La majorité du budget a été allouée pour l'intervention théâtralisée de la compagnie Mano Fica, lors des réunions de rentrée. Celle-ci visait à dénoncer le harcèlement, les violences et les discriminations.

CASIERS À CONSIGNE



Achat de 24 casiers transparents à l'IUT, permettant de mettre à disposition des étudiants des espaces sécurisés pour stocker leurs bagages ou sacs de sport et pouvoir ainsi conserver les salles de travail pour leur usage habituel en vigueur.



SOCIAL

219 466 €

Moniteur-ices
assistance
numérique
Précanum

Ingénieur-es
accessibilité
numérique

Emplois étudiants
distributeurs
protections
périodiques

Pilotage
action sociale
étudiante

Aides sociales
à la mobilité
internationale

Cellule
aides sociales

Protections
périodiques

Plateforme
logement
Studapart

Événement
Giving Tuesday

Distribution
alimentaire suite
à l'annulation du
Campus Day

Prêts
longue durée
de portables.
Achat matériels
numériques

■ Masse salariale
■ Fonctionnement
■ Investissement

L'UA accorde une attention particulière tant aux conditions de vie qu'à la réussite de tous.

Dans ce cadre, plusieurs dispositifs de lutte contre **la précarité étudiante** ont pu être pérennisés par la Cvec. C'est le cas de la cellule d'**aide sociale** (attribuant des aides financières exceptionnelles aux étudiants les plus en difficulté) et du service Précanum (prêt de longue durée d'ordinateurs), 2 actions qui ne pourraient pas exister sans le **service social** de l'université, dont 2 postes sont financés par la Cvec.

De nombreuses actions solidaires sont également mises en place tout au long de l'année en permettant notamment de distribuer des petits-déjeuners aux étudiants.



PROTECTIONS PÉRIODIQUES

En collaboration avec les associations étudiantes *Règle On ça* (à l'initiative du projet) et *Maker Center* de Polytech (fabrication des distributeurs), l'Université d'Angers s'engage dans la lutte contre la précarité menstruelle.

30 distributeurs de protections périodiques sont actuellement installés à l'UA (campus délocalisés inclus : Saumur et Cholet).

5 nouveaux emplacements sont approvisionnés depuis fin 2023. Sur l'année 2023, cela représente 45 074 produits distribués (serviettes et tampons).

PRÉCANUM



→ *Précanum lutte contre la précarité numérique*



Précanum, c'est une équipe d'une dizaine d'étudiants employés pour l'aide numérique.

290 ordinateurs ont été prêtés (achat de 35 nouveaux PC, en 2023, pour renouveler le parc).

320 tickets helpdesk et 1 720 mails ont été traités pour venir en aide aux utilisateurs.

SOLIDARITÉ

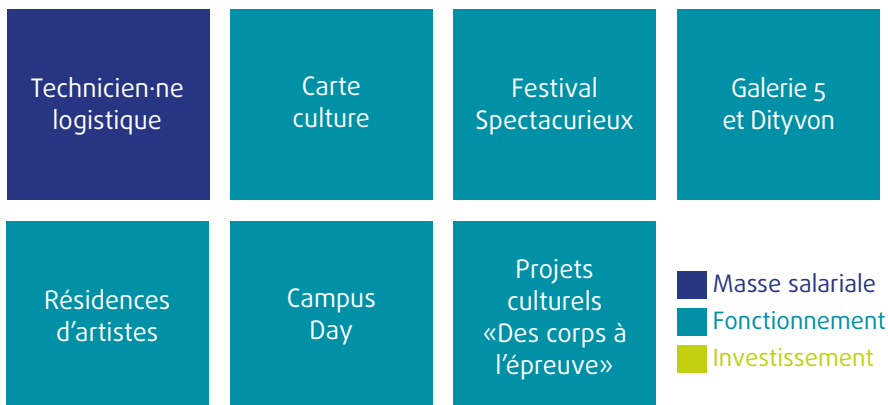
Le Giving Tuesday a rassemblé, en 2023, plusieurs événements comme des petits-déjeuners solidaires, des soirées débats, mais aussi la braderie de la BU.



→ *Retrouvez le Giving Tuesday en photos*



187 775 €
CULTURE



L'offre culturelle à l'UA est très diversifiée, et s'inscrit dans une politique d'**action sociale** auprès des étudiants.

Via la Cvec, le service UA-Culture vous permet de bénéficier **gratuitement** de toute sa programmation et de ses ateliers de pratique.

Avec la carte culture, vous avez accès à l'offre de différents partenaires culturels.

Des grands temps forts sont proposés pendant l'année : le festival de la création universitaire (Spectacurieux) et la fête de rentrée (Campus Day), devenus incontournables pour la cohésion de la communauté universitaire.

Sans la Cvec, les expositions que vous pouvez découvrir au sein des 2 bibliothèques universitaires ne pourraient pas exister aujourd'hui.



FESTIVAL SPECTACURIEUX

Pour ses 10 ans, le festival qui a pour but de promouvoir la création universitaire, a servi de tremplin et d'expérience artistique à plus de 200 étudiants et artistes.

10 jours gratuits et tout public pendant lesquels des événements éclectiques allant du théâtre à la danse, en passant

par le stand-up, le cinéma, la musique et la photographie ont été programmés (9 événements au Qu4tre, 8 à Belle-Beille et 4 en dehors des murs de l'UA).

Avec plus de 2 800 participants, sa fréquentation a augmenté de 16,7% par rapport à l'année précédente.



→ Retrouvez le Festival Spectacurieux en vidéo



CARTE CULTURE

Pas moins de 11 416 cartes ont été activées en 2022-2023. Elles donnent accès à 29 structures culturelles partenaires, et 17 tarifs préférentiels (soit une réduction totale de 103,8€).



→ Carte UA Culture, concrètement, c'est quoi ?



RÉSIDENCES D'ARTISTES

6 résidences ont eu lieu en 2023 dont 2 ont bénéficié d'une partie financée par la CVEC :

- Denis Darzacq (artiste photographe) : atelier de pratiques pour la communauté universitaire.
- Clément Pascaud (artiste associé UA 2023-2024) : répétition du spectacle Serena diffusé au Qu4tre avec ouverture de lectures publiques et répétition à la communauté universitaire.



SPORT

253 388 €



Près de 60 activités sportives différentes vous sont proposées par le Suaps. Le pack sport étudiant vous permet d'y accéder **gratuitement** et de bénéficier à Angers de la plus grande salle de sport de la ville. La Cvec a permis de développer des activités sur les campus de Cholet et de Saumur.

Nous avons également pu investir depuis plusieurs années dans les **infrastructures du Suaps**. Fin 2024, elles auront ainsi été totalement renouvelées et réaménagées pour des conditions de pratique optimales et sécurisées.



PACK SPORT ÉTUDIANT

Le Suaps (Service universitaire des activités physiques et sportives) compte 6 774 étudiants inscrits dont 131 à Saumur et 135 à Cholet.

Le pack sport étudiant permet une activité gratuite au choix parmi 58 à Angers, 7 à Cholet, 5 à Saumur. Plus d'une centaine de créneaux sont à réserver. Il donne également accès gratuitement à des événements, animations et stages !



→ Plus d'infos
sur le Suaps

ACHAT DES KAYAKS

Grâce à la Cvec, l'UA a pu acheter 10 kayaks ainsi que les remorques, pagaies et gilets allant avec. Ils ont été reçus en décembre 2023 et mis en fonction au printemps 2024 lors de stages d'initiation proposés aux étudiants.



STATION 4

La Faculté des sciences et l'IAE Angers se sont associés autour du dispositif «Station 4». Cette structure multi-activités, compacte, modulaire et mobile vise à introduire l'activité physique d'une nouvelle façon, au plus près des étudiants et personnels, dans une logique de bien-être de la communauté UA.

ASUA

L'association sportive qui permet aux étudiants de pratiquer en compétition a comptabilisé 378 licences pour 18 sports différents.

Les étudiants ont remporté 3 médailles d'or et 5 médailles de bronze cette année.



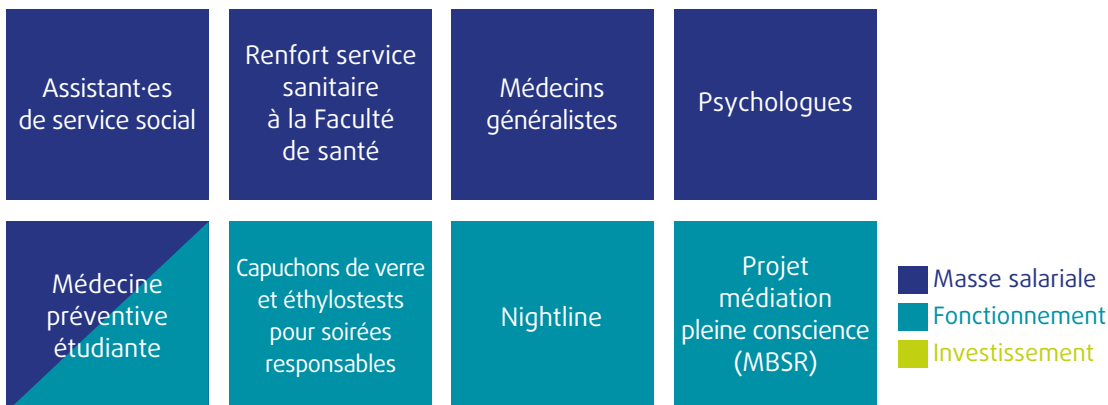
→ Comment
s'inscrire ?





SANTÉ

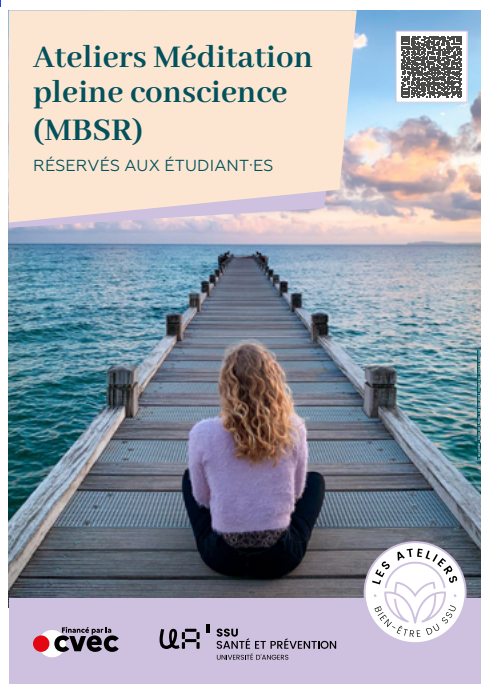
253 979 €



Le Service de santé universitaire a continué à se développer depuis 4 ans afin de renforcer nos **dispositifs de prévention et de consultation**.

La Cvec a ainsi permis de consolider les équipes du SSU par **le recrutement de professionnels de santé** (médecin, psychologues,...). Ces moyens humains sont indispensables dans la poursuite d'une politique de santé étudiante.

Sans eux, les étudiants ne bénéficieraient pas d'un service de proximité, indispensable au bien-être et à la santé mentale.



ATELIERS MÉDITATION PLEINE CONSCIENCE

Le cycle MBSR (Mindfulness Based Stress Reduction) s'inscrit dans le cadre des pratiques dites de «pleine conscience». C'est un programme de groupe, expérientiel et pédagogique, structuré autour de 8 séances hebdomadaires de 2-3 heures et qui intègre 3 éléments principaux :

- une psychoéducation sur la pleine conscience et le stress
- un entraînement soutenu à partir d'exercices de pleine conscience (body-scan, méditation assise, exercices informels quotidiens)
- des exercices de postures et d'étirements conscients inspirés du yoga.

De nombreux travaux scientifiques montrent son impact positif sur la qualité de vie, la santé mentale, la cognition ou encore la gestion des émotions, notamment chez les étudiants.

Depuis 2022, le SSU propose ce programme à une dizaine d'étudiants par semestre. Les retours sont généralement très positifs et certains conservent même une pratique dans leur vie quotidienne des années après !



→ *En savoir plus sur la santé mentale*

NIGHTLINE



La ligne d'écoute nocturne est tenue par 45 étudiants bénévoles, qui assurent 4 à 5 permanences par semaine.

En 2023, 2 275 demandes de contacts ont été rescencées ; 814 contacts ont été pris avec une moyenne d'une heure d'échanges. Le taux de décrochage est donc de 36%.



→ *Plus d'infos sur Nightline*

CAPUCHONS DE VERRE



Plus de 2 000 capuchons de verre donnés par an, tant sur les stands de prévention que lors de soirées organisées par des BDE ou associations étudiantes.



Pour plus de détails chiffrés, retrouvez le

BILAN *financier*

CVEC 2023

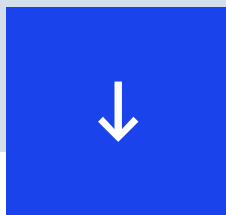


Bilan *financier*

CVEC 2023



RECETTE CVEC 2022 > 2023



Au total 24 294 étudiant-es en formation initiale se sont acquitté-es de la Contribution vie étudiante et des campus (Cvec) de **95 €*** auprès du Crous de Nantes Pays de la Loire, en amont de leur inscription à l'UA au titre de l'année 2022 > 2023.

** Les étudiants exonérés sont :*
_ les boursiers ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles,
_ les étudiants réfugiés,
_ les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire,
_ les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

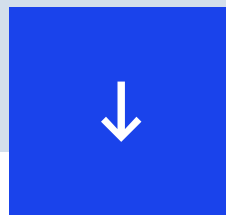


Au final, le Crous a reversé à l'UA **70,40 €/étudiant-e** pour financer des actions d'amélioration de la vie étudiante et des campus.

**Ce qui représente
une recette pour l'UA de :**
1 709 998 €

Université
d'Angers
70,40 €





DÉPENSES RÉALISÉES 2023



Enveloppe totale 2023
1 709 998 €



La répartition du budget annuel de la Cvec et le bilan de son usage sont débattus au sein de la sous-commission Cvec, présentés en commission de la formation et de la vie universitaire puis arrêtés par le conseil d'administration, en association avec les étudiant·es.

Pour l'année 2023 les dépenses se répartissent dans les domaines suivants :

Initiatives et vie étudiante

623 748 €
40%

Social

219 466 €
14%

Sport

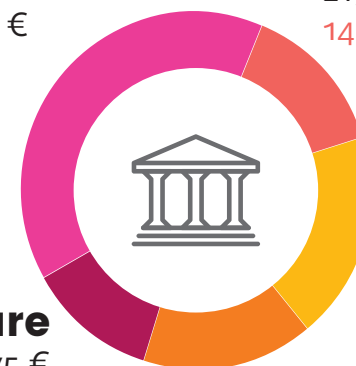
288 388 €
18%

Culture

187 775 €
12%

Santé

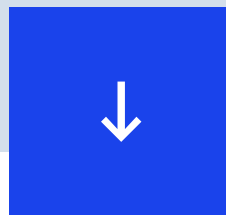
253 979 €
16%



Total des dépenses

1 573 357 €

RÉPARTITION



Initiatives et vie étudiante

623 748 €

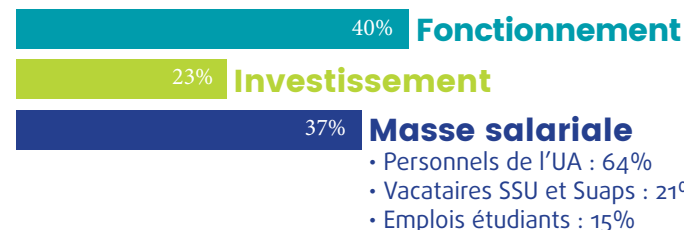
- Emplois étudiants et vie des campus : 36 229,41 €
- Accueil des étudiant·es - InfoCampus
- Soutien mission handicap : 9 999,26 €
- Soutien à la vie associative et aux initiatives étudiantes : 123 497,72 €
- Mission égalité : 9 160,00 €
- Concert rentrée : 5 000,00 €
- Soutien à la vie des Campus délocalisés : 3 282,28 €
- Jardins participatifs : 2 547,02 €
- Budget participatif (à venir) : 35 000,00 €
- Relaxation sonore - Faculté des sciences : 518,00 €
- Aménagement du hall de La Passerelle : 3 402,00 €
- La Parenthèse : 18 465,31 €
- Boîte à lire - Faculté des sciences : 618,00 €
- Casiers de rangement - IUT : 23 916,48 €
- Aménagement lieux de vie étudiante : 220 000 €

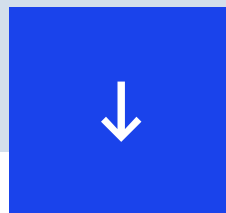


Social

219 466 €

- Moniteur·ices assistance numérique/Précanum : 36 611,41 €
- Ingénieur·es accessibilité numérique
- Emplois étudiants distributeurs protections périodiques : 2 656,30 €
- Pilotage action sociale étudiante
- Aides sociales à la mobilité internationale : 59 600,00 €
- Cellule aides sociales : 35 543,60 €
- Protections périodiques : 9 618,63 €
- Plateforme logement *Studapart* : 3 600,00 €
- Événement *Giving Tuesday* : 1 662,44 €
- Distribution alimentaire suite à l'annulation du Campus Day : 14 226,50 €
- Prêts longue durée de portables. Achat matériels numériques : 29 520,12 €





RÉPARTITION



Culture

187 775 €

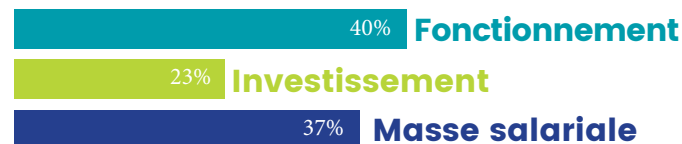
- Technicien-ne logistique
- Carte culture : 50 000,00 €
- Festival Spectacurieux : 30 000,00 €
- Galeries 5 et Dityvon : 29 145,46 €
- Résidences d'artistes : 15 119,87 €
- Campus Day : 34 704,76 €
- Projets culturels «Des corps à l'épreuve» : 4 300,00 €



Santé

253 979 €

- Assistant-es de service social
- Renfort service sanitaire - Faculté de santé
- Médecins généralistes
- Psychologues
- Médecine préventive étudiante : 88 294,48 €
- Capuchons de verre et éthylotests pour soirées responsables
- Nightline
- Projet Méditation pleine conscience (MBSR)



Masse salariale

- Personnels de l'UA : 64%
- Vacataires SSU et Suaps : 21%
- Emplois étudiants : 15%



Sport

288 388 €

- Enseignant-es
- Pack sportif étudiant : 160 620,38 €
- Plateforme de réservation des créneaux : 8 664,00 €
- Sports de compétition (Association sportive de l'UA) : 3 000,00 €
- Réaménagement du gymnase : 50 000,00 €
- Malettes Sport-Santé : 11 116,31 €
- Dispositif Ludhealth à l'IAE et en Sciences : 11 838 €
- Achat de kayaks et développement des activités pleine nature : 12 665,99 €

Pour plus de détails, retrouvez le

BILAN *des actions*

CVEC 2023

